

En bref...

Les progrès en matière de gestion des déchets en Guadeloupe depuis quelques années sont particulièrement importants.

Les filières économiques liées aux déchets se structurent et se professionnalisent.

Unité de valorisation des pneus, unité de démantèlement des déchets d'équipements électriques et électroniques, projets de nouveaux centres de tri, de nouvelles plateformes de valorisation des déchets organiques, poursuite de l'équipement du territoire en faveur de la collecte sélective des emballages ménagers sont autant de signes qui montrent qu'aujourd'hui le déchet en Guadeloupe est devenu une ressource au service de l'économie.

Chiffres clés 2012

- 1 357 002 tonnes de déchets réceptionnés en Guadeloupe dans les centres de tri et de traitement.
- 2 22% des déchets envoyés vers des filières de valorisation.
- 3 68% de la population couverte par un service de collecte sélective des emballages ménagers.

AVERTISSEMENTS AUX LECTEURS

Les données recueillies sont celles de la Guadeloupe continentale et des îles du Sud (Marie-Galante, Les Saintes et la Désirade). La population de référence est celle de la population résidente. Par conséquent, les ratios peuvent être surestimés dans les zones touristiques.

La quantité de déchets collectés des ménages comprend une part, parfois non négligeable, de déchets des commerces et entreprises (déchets d'activités économiques). Cela peut accroître artificiellement la quantité de déchets produits par habitant.

La collecte des emballages ménagers ne fait pas l'objet d'une comptabilité différenciée entre apport volontaire et porte-à-porte.

CHIFFRES CLÉS DE LA GUADELOUPE

	2010	2011	2012
Population	403 355	403 578	403 977
Variation		+0,06 %	+0,10 %

Source : Insee - Estimations de population (résultats provisoires arrêtés fin 2012)

Superficie : 1 628 km².

Population (2010) : 403 355 habitants.

PIB par habitant (2011-Provisoire) : 19 589 euros (Martinique : 21 131 euros, France - hors Ile-de-France - 26 345 euros).

Source : Insee

Sommaire

Qu'est-ce qu'un déchet ?	4
Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?	5
Le citoyen	5
La collectivité	5
Les entreprises et administrations	6
La région et le département	6
L'État	6
Déchets réceptionnés dans les unités de traitement ou de tri	7
Performance du service public de collecte des déchets	8
Collecte en porte-à-porte	8
Collecte en apport volontaire	9
Performances des filières des déchets, une structuration en cours	11
Que deviennent nos déchets une fois collectés ?	11
Performances des filières des déchets non dangereux	13
Performances des filières des déchets dangereux	18
Glossaire	19



Qu'est-ce qu'un déchet ?

Un déchet est « tout résidu d'un processus de production, de transformation ou d'utilisation, toute substance, matériau, produit ou plus généralement tout bien meuble abandonné ou que son détenteur destine à l'abandon ».

(Article L-541-1 du Code de l'environnement).

Quel est le périmètre d'observation de l'observatoire des déchets pour l'année 2012 ?

Les données présentées dans cette publication portent sur l'année 2012, et parfois sur les données antérieures (2010, 2011). Sont pris en considération :

- 1 l'ensemble des déchets produits par les ménages ;
- 2 les déchets d'activités économiques, des administrations et de leurs services techniques (collectés en mélange avec les déchets ménagers et assimilables à ceux-ci).

Les boues d'épuration, les déchets d'assainissement, les déchets agricoles et les déchets du bâtiment et des travaux publics sont toutefois exclus du périmètre d'observation pour l'année 2012.

La nature des déchets prise en compte est la suivante :

1 ordures ménagères Résiduelles :

- OMR

2 emballages et verre :

- verre
- papiers-cartons
- journaux-revues-magazines
- emballages
- bouteilles et flacons plastiques
- métaux (acier-aluminium)

3 autres déchets des ménages :

- huiles
- piles et batteries
- déchets dangereux des ménages
- déchets d'équipements électriques et électroniques (DEEE ou D3E) des ménages
- lampes
- déchets verts et bois
- encombrants
- véhicules hors d'usage, pneus
- médicaments

4 déchets d'activité économique

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

Chacun est responsable de l'élimination des déchets qu'il produit et/ou détient. Il doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. Ce principe général, souvent évoqué, confère des devoirs à chaque acteur de la production de déchets.

Le citoyen

Il participe à la réduction des déchets produits (en choisissant des produits moins emballés et par le compostage domestique, par exemple), à la collecte sélective de ses déchets. Le citoyen doit également veiller à ne pas brûler ses déchets ou les abandonner dans la nature. S'agissant des ordures ménagères résiduelles, le citoyen peut les déposer dans une poubelle qui sera collectée par la collectivité.

La collectivité

La collectivité n'a d'obligation réglementaire que pour la gestion des déchets ménagers. La réglementation (article L2224-13 du code général des collectivités territoriales), confie aux communes la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages.

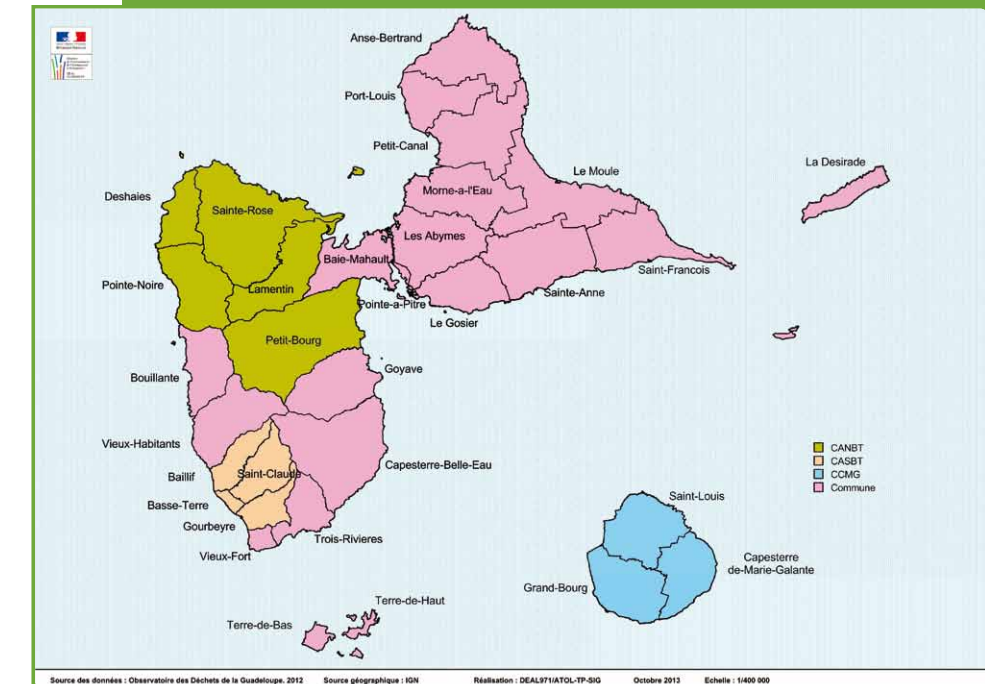
Elles peuvent transférer à un établissement public de coopération intercommunale (EPCI) ou à un syndicat mixte, soit l'ensemble de la compétence de collecte et de traitement des déchets des ménages, soit la partie de cette compétence comprenant le traitement, ainsi que les opérations de transport qui s'y rapportent.

En Guadeloupe, la majorité des communes de l'île ont adhéré à des syndicats ou font partie d'une communauté de commune ou d'agglomération.

Leurs compétences en matière de gestion des déchets ménagers (collecte et/ou traitement) sont parfois transférées à l'un de ces établissements, en matière de collecte et systématiquement en matière de traitement.

La compétence collecte des déchets ménagers

Carte 1 Répartition de la compétence collecte des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2012

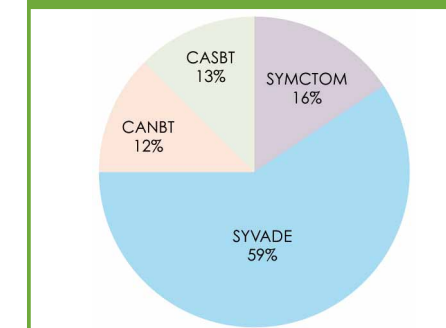


S'agissant de la collecte, en 2012 douze communes sur 32 avaient transféré leur compétence à une intercommunalité (37,5%).

Cette compétence s'exerce en régie ou en délégation de service public. En 2012, 14 communes exercent cette compétence en régie.

La compétence traitement des déchets ménagers

1 Répartition de la compétence traitement en fonction des acteurs (en fonction du nombre de communes adhérentes)



Source : ODG

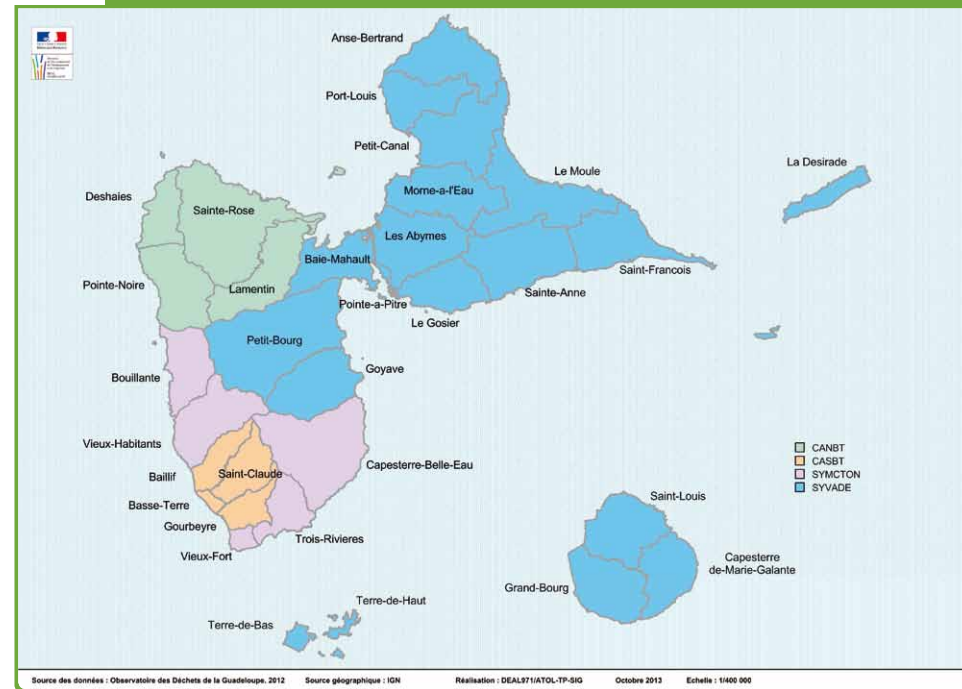
En 2012, toutes les communes de Guadeloupe avaient transféré leur compétence traitement à un EPCI ou syndicat mixte.

	Nombre d'habitants (population 2012)	Nombre de communes
SYMCTOM	45 218	5
SYVADE	275 581	19
CANBT	47 578	4
CASBT	35 600	4

Source : ODG

Quels sont les acteurs des déchets en Guadeloupe ?

Carte 2 Répartition de la compétence traitement des déchets ménagers en Guadeloupe, année 2012



Ces EPCI et syndicats mixtes exercent leur compétence soit en régie (stockage de déchets non dangereux), soit en faisant appel à des prestataires (centre de tri, de valorisation, de compostage mais aussi de stockage).

Les entreprises et administrations

Chaque entreprise est responsable de la gestion des déchets qu'elle produit et/ou détient jusqu'à leur élimination ou valorisation finale, même lorsque le déchet est transféré à un tiers à des fins de traitement. Elle doit s'assurer que leur élimination est conforme à la réglementation. L'entreprise est responsable de tous les déchets générés par son activité, y compris :

- les déchets assimilés aux déchets ménagers, même s'ils sont collectés par le service public ;
- les produits usagés issus d'un travail pour un client, dès que celui-ci les lui confie.

Par conséquent, la collectivité n'est pas tenue de collecter les déchets des entreprises.

L'État

Enfin, s'agissant de l'État, l'agence de l'environnement de la maîtrise de l'énergie (ADEME) assure un rôle d'accompagnement technique et financier auprès des collectivités et entreprises pour mener à bien les projets assurant une gestion moderne et optimisée des déchets.

L'objectif poursuivi par l'État en matière de gestion des déchets est de favoriser une gestion des déchets dont les priorités, par ordre d'importance, sont les suivantes :

- 1 réduction de la quantité de déchets produits ;
- 2 réemploi ;
- 3 recyclage, valorisation matière ;
- 4 autres formes de valorisations notamment énergétiques ;
- 5 stockage.

Quant à la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), elle dispose également de compétences techniques réglementaires et de contrôle au titre de la police des installations classées pour la protection de l'environnement (ICPE). La DEAL assure également la gestion des fonds européens de développement régional (FEDER) dédiés aux déchets, pour la période 2007-2013.

La région et le département

Afin de coordonner l'ensemble des politiques publiques menées sur le territoire en faveur d'une bonne gestion des déchets, le département, pour les déchets non dangereux et les déchets du BTP, et la région pour les déchets dangereux, assurent la planification territoriale de la gestion des déchets à travers l'élaboration du PDEDMA (plan départemental d'élimination des déchets ménagers et assimilés, adopté le 16 janvier 2008) et du PREGEDD (plan régional d'élimination et de gestion des déchets dangereux, adopté le 5 mars 2010).

En outre, la région et le département s'impliquent dans la mise en œuvre des orientations des plans et accompagnent techniquement et financièrement les projets structurants de gestion et de valorisation des déchets.

Déchets réceptionnés dans les unités de traitement ou de tri

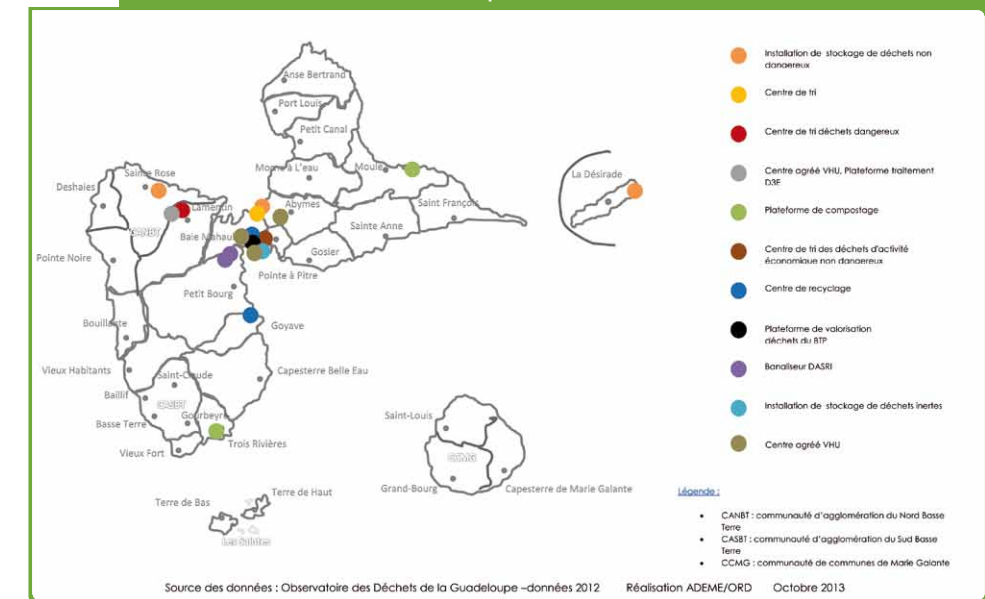
La fermeture des décharges « brutes » au profit d'unités autorisées, a permis de mieux connaître la quantité de déchets produite sur notre territoire. En effet, toutes les unités de tri ou de traitement sont aujourd'hui équipées de ponts-bascules permettant de peser les déchets entrants dans les installations.

Tableau 2 : répartition des déchets entrant dans les installations de traitement.

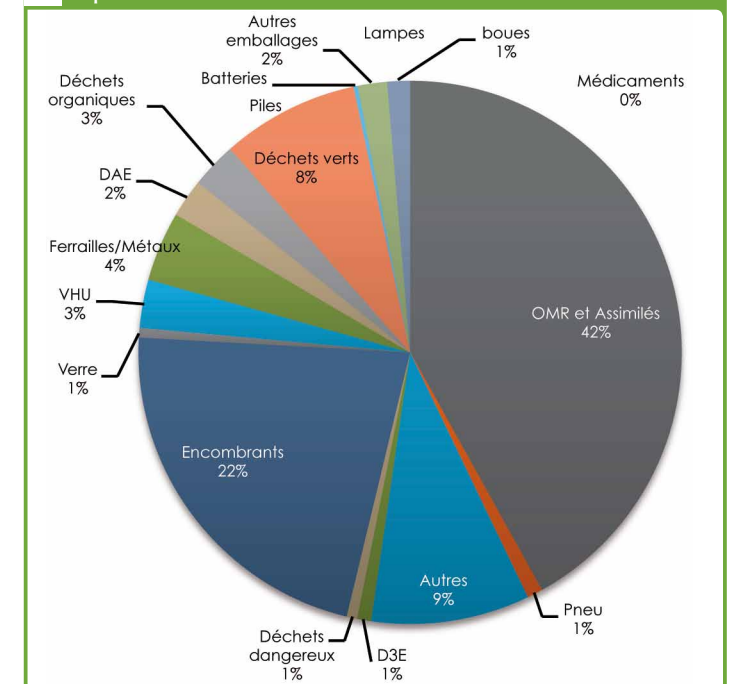
Type de déchets	Tonnage
Ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés	148 663
Pneus	3 274
Autres	33 484
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E) ménagers	2 706
Autres déchets dangereux	2 182
Encombrants	78 414
Verre	1 989
Médicaments	24
Véhicule hors d'usage	12 880
Ferrailles/métaux	14 724
Déchets des activités économiques (DAE)	8 091
Piles	59
Déchets organiques	9 677
Déchets verts	28 980
Batteries	889
Autres emballages (hors verre)	6 164
Lampes	6
Boues	4 797
TOTAL	357 002

Source : SITA Verte, AER, EcoDec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, SGB, Tecmed Environnement, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, SITA, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Ecologic et Corepile
*Données non communiquées : DASRI - Tecmed environnement

Carte 3 Installations de traitement en Guadeloupe, 2012



2 Répartition des déchets entrant dans les installations de traitement



Source : SITA Verte, AER, EcoDec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, SGB, Tecmed Environnement, Écompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, SITA, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Ecologic et Corepile

*Autres : cendre, menuiserie, déblais, gravats, etc.

En 2012, il existe 19 installations de traitement ou de tri des déchets sur le territoire.

Performance du service public de collecte des déchets

Collecte en porte-à-porte

Le service public de collecte des déchets assuré par les collectivités locales en porte-à-porte a permis de collecter **214 975 tonnes** de déchets sur le territoire en 2012, soit 1,46 kg par habitant et par jour*.

Tableau 3 : quantités de déchets collectés par les collectivités de 2010 à 2012*

Tonnage collecté	2010	2011	2012
Ordures ménagères résiduelles (OMR) et assimilés	129 775	151 962	130 964
Emballages	1 378	1 694	1 893
Encombrants	44 924	57 792	70 200
Verre	1 057	1 460	1 806
Déchets verts	20 161	15 768	10 111
Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)	1 747	1 939	NC
TOTAL	199 041	230 615	214 975

Source : SYVADE, SYMCTOM, CANBT, Commune de Terre-de-Haut, Commune de Saint-François, Commune de Désirade, CCMG
*Le ratio de la Désirade est estimé en fonction du volume de déchets collecté

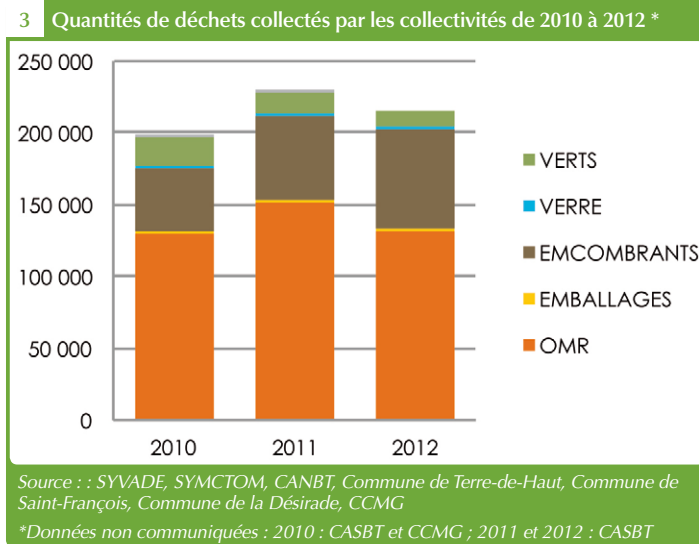


Tableau 4 : ratio de collecte de Déchets Ménagers totaux par habitant en kilogrammes

Tonnage collecté	2010	2011	2012
Kg/hab./an	493	571	532
Kg/hab./jour	1,35	1,57	1,46

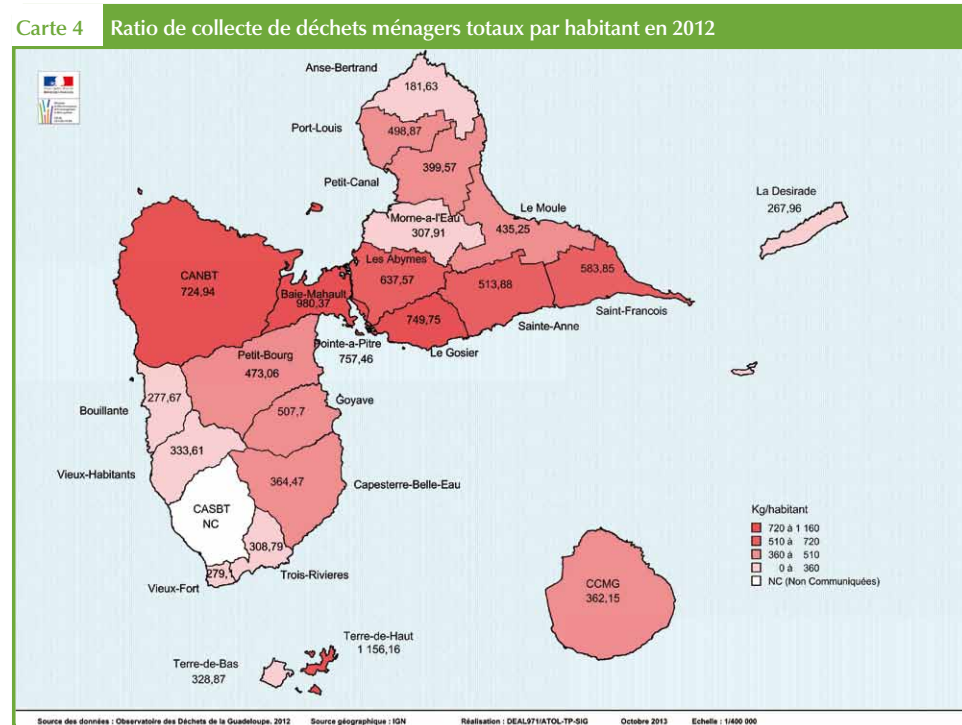
Source : SYVADE, SYMCTOM, CANBT, Commune de Terre-de-Haut, Commune de Saint-François, Commune de Désirade, CCMG, Calcul ODG



Les tonnages collectés ne reflètent pas systématiquement la quantité de déchets produits dans la collectivité.

Cette moyenne régionale cache de grandes disparités territoriales. En effet, les communes très touristiques ou fortement marquées par une activité de services (commerces...) affichent des quantités collectées de déchets par habitant particulièrement élevées. Terre-de-Haut se distingue très nettement des autres communes sur ce point et doit faire face à un volume de déchets généré par l'activité touristique particulièrement élevé.

Il en va de même pour Baie-Mahault ou Pointe-à-Pitre où les concentrations d'administrations, de commerces et de petites activités artisanales sont particulièrement importantes.

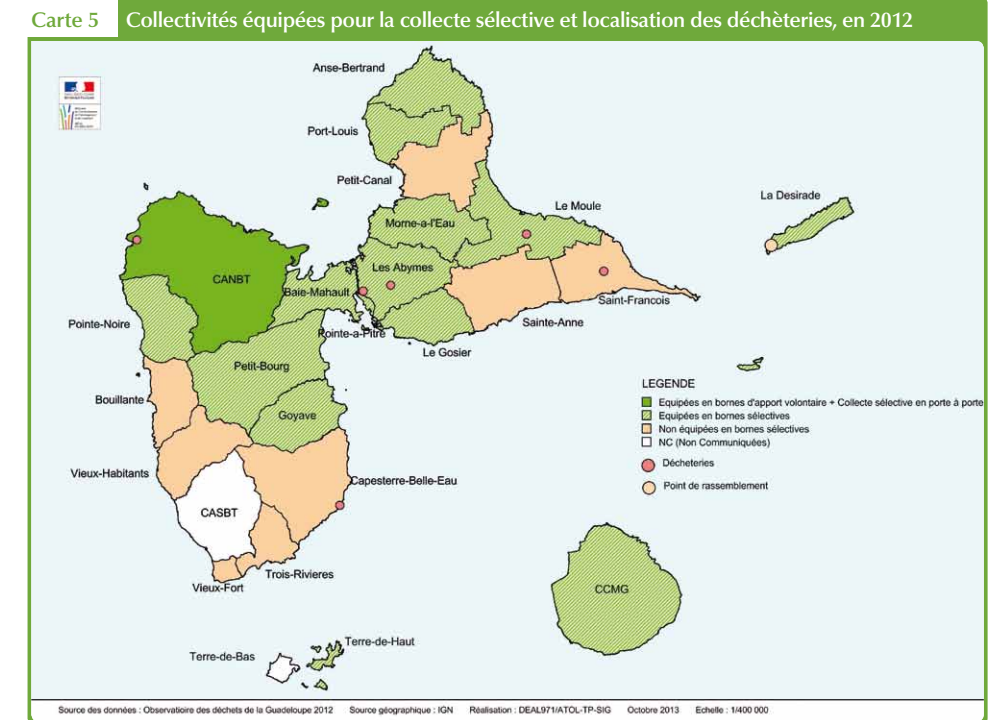


Performance du service public de collecte des déchets

Collecte en apport volontaire

L'apport volontaire est un mode de collecte par lequel la collectivité met à disposition de la population un réseau de contenants répartis sur le territoire et accessibles à tous les usagers.

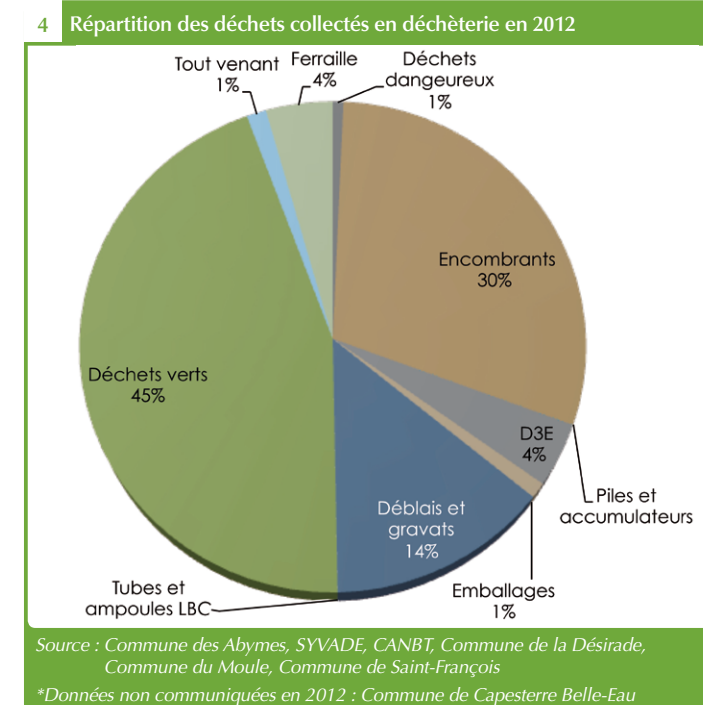
L'utilisateur vient lui-même déposer les déchets qu'il a pré-triés, sur un site aménagé par la collectivité : borne d'apport volontaire et déchèterie.



Collecte en déchèterie

Une déchèterie est un espace aménagé et clôturé, où les usagers peuvent déposer leurs déchets occasionnels ou encombrants. Ce service est gratuit pour les ménages.

En 2012, les 6 déchèteries du territoire ont permis de collecter **16 243 tonnes** de déchets.



Ces installations sont aménagées pour recevoir les déchets particuliers et volumineux tels que :

- les déchets encombrants ;
- certains déchets dangereux ;
- les huiles de friture et de vidange ;
- les gravats ;
- le bois ;
- les végétaux ;
- les métaux ;
- les cartons volumineux ;
- les emballages ménagers...

Selon leur nature, ces déchets sont ensuite destinés au réemploi, au recyclage ou éliminés en unité spécialisée.

Tableau 5 : tonnage collecté en déchèterie en 2012

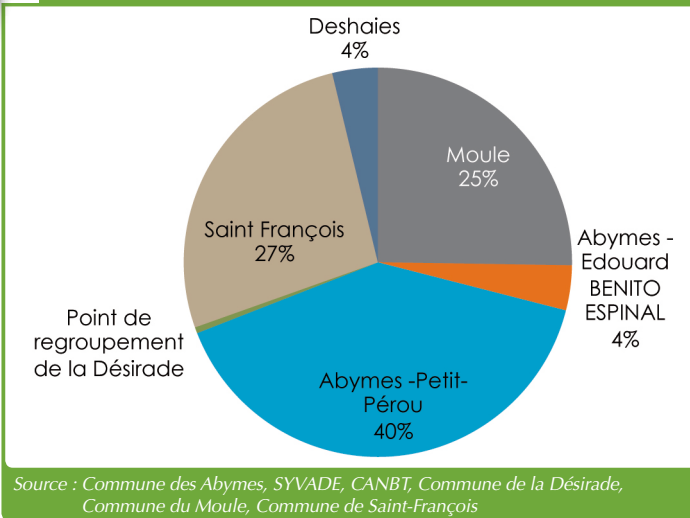
Certains déchets dangereux	114
Encombrants	4 864
Piles et accumulateurs	1
D3E ménagers	684
Emballages	166
Déblais et gravats	2 245
Tubes et ampoules LBC	0,5
Déchets verts	7 244
Tout venant	210
Ferraille	715
TOTAL	16 243

Source : Commune des Abymes, SYVADE, CANBT, Commune de la Désirade, Commune du Moule, Commune de Saint-François

Les déchets verts et les encombrants représentent à eux seuls 75% du tonnage total des déchets collectés en déchèterie en 2012.

Performance du service public de collecte des déchets

5 Répartition des tonnages collectés en fonction des déchèteries



En 2012, la Guadeloupe a collecté en déchèterie 40,2 kg de déchets occasionnels par habitant, ce qui demeure faible par rapport à la moyenne nationale de 195 kg/habitant. Deux facteurs d'explication peuvent être à l'origine de ce constat :

- 1 la mise en place du réseau de déchèteries de la Guadeloupe prévu au PDEDMA est récente et encore très partielle, puisque 6 déchèteries sont en activité en 2012 sur les 30 prévues.
- 2 la collecte des déchets occasionnels en porte-à-porte est encore majoritaire et capte l'essentiel du gisement, avec une performance moyenne de 173 kg/hab. en 2012.



Collecte sélective des emballages

En 2012, la collecte sélective est accessible à 68 % de la population :

- soit par la mise en place de collecte en porte-à-porte et en apport volontaire, 4 communes sont équipées : Lamentin, Sainte-Rose, Deshaies, et Terre-de-Bas ;
- soit par la mise en place de bornes d'apport volontaire pour le verre et les autres emballages, 15 communes sont équipées en 2012.



Les bornes d'apport volontaire sont des conteneurs permettant la collecte :

- du verre ;
- des flacons plastiques, des papiers et cartons, des cannettes et boîtes de conserve.

Les emballages y sont apportés par les usagers afin d'y être déposés provisoirement en attendant leur ramassage en vue de recyclage.

Tableau 6 : répartition des tonnages collectés en fonction des déchèteries

Moule	4 266
Abymes - Édouard BENITO-ESPINAL	606
Abymes - Petit-Pérou	6 513
Point de regroupement de la Désirade - Les Galets	120
Saint-François	4 327
Deshaies	614
Capesterre	NC
TOTAL	16 446

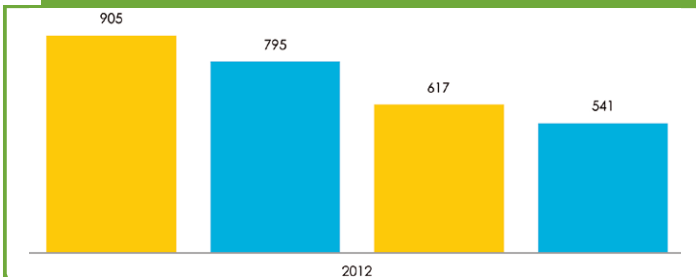
Source : Commune des Abymes, SYVADE, CANBT, Commune de la Désirade, Commune du Moule, Commune de Saint-François

La déchèterie de Petit-Pérou permet de collecter 40% du tonnage total de déchets reçu en déchèterie en 2012 avec une fréquentation annuelle de 127 000 passages.

Ainsi, on dénombre en moyenne dans les communes équipées de points d'apport volontaire :

- d'un conteneur à verre pour **541 habitants*** ;
- d'un conteneur à papiers-cartons-plastiques et emballages métalliques pour **617 habitants***.

6 Nombre d'habitants pour une borne d'apport volontaire



Si l'on considère l'ensemble de la population (Guadeloupe entière), nous disposons en moyenne :

- d'un conteneur à verre pour **795 habitants*** ;
- d'un conteneur à papier-cartons-plastiques et emballages métalliques pour **905 habitants***.

*Données non communiquées : 2012 : CASBT et Commune de Terre-de-Bas.

L'ADEME conseille la mise en place d'au moins un point d'apport volontaire pour 500 habitants (une borne verre et une borne emballages).

Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Que deviennent nos déchets une fois collectés ?

Une fois collectés, les déchets peuvent être de véritables ressources pour le territoire.

En 2012, les déchets collectés ne finissent pas tous dans les centres de stockage de l'archipel.

Près de 21 % du gisement de déchets ont alimenté l'économie locale.

Le réemploi

En Guadeloupe le réemploi d'objets se développe. La revente des objets est facilitée par l'organisation régulière de vides-greniers par les communes. Des structures de dépôts-ventes permettent également de revendre des objets dont on souhaite se débarrasser. Enfin le réseau des petites annonces via des sites Internet est clairement identifié et connaît un succès évident.



prises de collecter en porte-à-porte et en apport volontaire, différents objets en bon état dont ils souhaitent se débarrasser.

L'association KAZABROK a mis en place en 2009 une ressourcerie/recyclerie sur le territoire de la ville des Abymes, au cœur du quartier du Raizet. Kazabrok propose aux particuliers et aux entre-

prises de collecter en porte-à-porte et en apport volontaire, différents objets en bon état dont ils souhaitent se débarrasser.

prises de collecter en porte-à-porte et en apport volontaire, différents objets en bon état dont ils souhaitent se débarrasser.

La fréquentation du site de vente est en hausse continue depuis sa mise en place et l'association projette de développer un réseau de ressourceries sur tout le territoire.

Plusieurs collectivités sont partenaires de l'association. Elle est aujourd'hui en effet un acteur de l'économie sociale et solidaire incontournable en Guadeloupe.

La valorisation matière

Les déchets à recycler sont au préalable triés, conditionnés, puis recyclés dans les unités de recyclage de Guadeloupe ou hors du département.

Les unités de tri du territoire ont pris en charge 22 % du total des déchets collectés en 2012, soit **77 596 tonnes** de déchets.

Les déchets valorisés en Guadeloupe

5 principaux types de déchets sont valorisés sur le territoire, soit **33 803 tonnes** en 2012 qui représentent 9,5 % du total de déchets traités.

7 Répartition des déchets entrant dans une filière de valorisation Guadeloupe

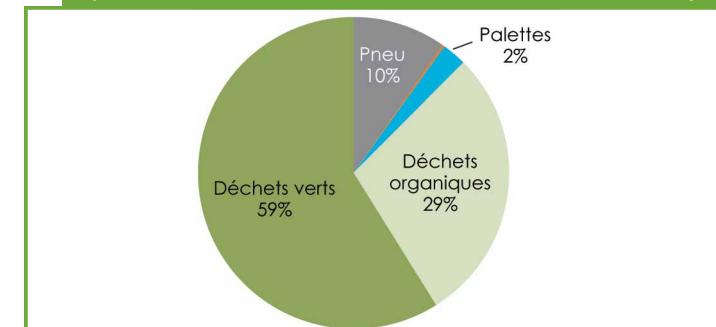


Tableau 7 : répartition des déchets entrant dans une filière de valorisation Guadeloupe

Pneus	3 275
PEHD	81
Palettes	863
Déchets organiques	9 677
Déchets verts	19 908
TOTAL	33 803
% déchets entrant dans une filière de valorisation locale	9,54 %

Source : SITA Verte, AER, Ecodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, SGB, Tecmed Environnement, Ecompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, SITA, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Ecologic et Corepile



Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Les déchets valorisés hors du département

43 793 tonnes de déchets ont été ainsi prétraités et conditionnés avant d'être envoyés vers des filières de valorisation hors du département, soit 12,27 % du total des déchets traités sur le territoire.

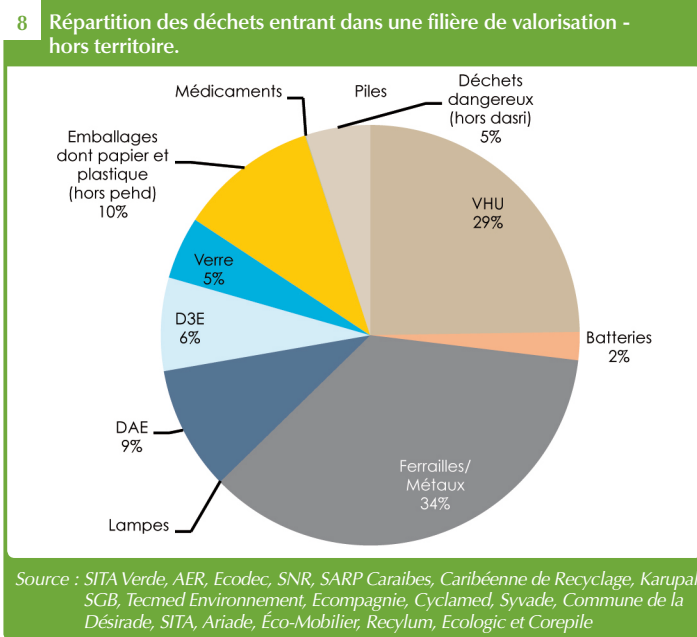


Tableau 8 : répartition des déchets entrant dans une filière de valorisation - hors territoire

Piles	59
VHU	12 880
Batteries	889
Ferrailles/Métaux	14 724
Lampes	6
DAE	3 930
D3E	2 706
Verre	1 989
Emballages dont papier et plastique (hors PEHD)	4 405
Médicaments	24
Déchets dangereux (hors DASRI)	2 182
TOTAL	43 793
% déchets entrant dans une filière de valorisation hors du département	12,27 %

Source : SITA Verde, AER, Ecodec, SNR, SARP Caraïbes, Caribéenne de Recyclage, Karupal, SGB, Tecmed Environnement, Ecompagnie, Cyclamed, Syvade, Commune de la Désirade, SITA, Ariade, Éco-Mobilier, Recylum, Ecologic et Corepile
*Données non communiquées : DASRI - Tecmed environnement

La réhabilitation des décharges

La réhabilitation des anciennes décharges consiste, par l'usage de différentes techniques, à limiter son impact environnemental. Il s'agit en effet :

- 1 d'isoler le massif de déchets du milieu naturel (éviter l'infiltration d'eaux pluviales) ;
- 2 d'éviter la fréquentation du public (clôture) sur le site ;
- 3 limiter les pollutions visuelles ;
- 4 limiter les problèmes d'instabilité du massif de déchets ;
- 5 limiter le risque d'incendie ;
- 6 récupérer et traiter les lixiviats («jus» des décharges) et biogaz (méthane essentiellement).

En 2008, 12 décharges «brutes» non autorisées et 3 autorisées fonctionnaient encore.

Le 1^{er} janvier 2011, les 3 dernières décharges non autorisées encore en activité, présentes dans les îles du sud de l'archipel ont fermé. Les déchets de ces îles sont aujourd'hui transférés vers la Guadeloupe continentale.

Le programme de réhabilitation des décharges est en cours : 7 sont en cours de réhabilitation ou ont été réhabilitées en 2013. À ce jour, il reste encore 6 décharges à réhabiliter.



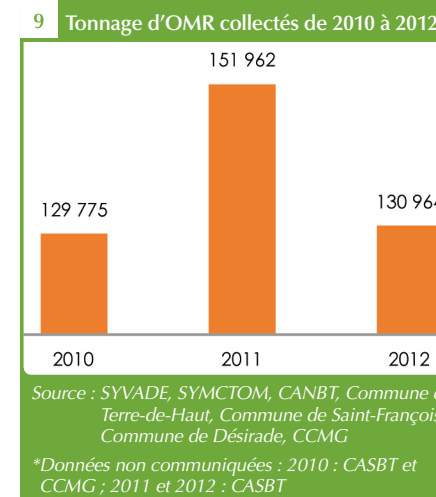
Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Performances des filières des déchets non dangereux

Les ordures ménagères résiduelles ou OMR : un traitement unique par stockage

Collecte par les collectivités

En 2012, les OMR représentent 61 % tonnage total de déchets collectés par les collectivités, soit 130 963,5 tonnes.



La moyenne de production des ordures ménagères résiduelles par habitant est supérieure de 12 % en Guadeloupe, à la moyenne nationale qui est de 288 kg par habitant et par an (source SINOE 2011). Toutefois, cette moyenne est proche de celle constatée en Martinique (344 kg/hab.).

Cette différence importante entre les résultats affichés pour la France entière et les moyennes constatées aux Antilles est probablement liée d'une part à la présence non négligeable des déchets d'activités économiques au sein de cette catégorie de déchets et d'autre part à la fréquentation touristique de l'archipel.

Carte 6 Ratio de collecte d'ordures ménagères résiduelles par habitant en 2012

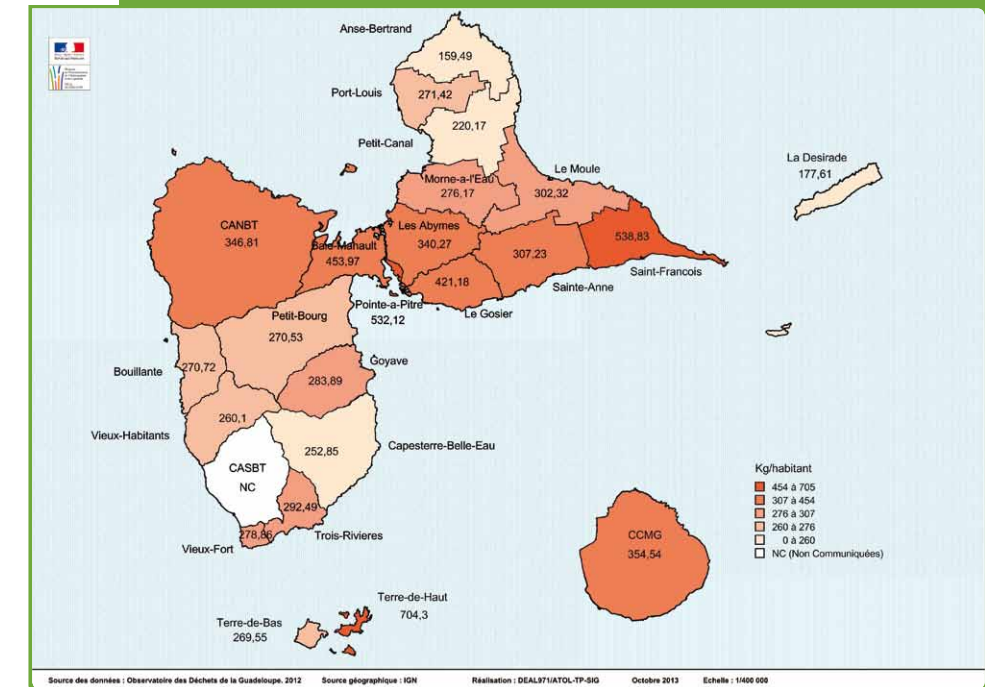


Tableau 9 : ratio de collecte d'OMR par habitant en kilogramme

	2010	2011	2012
Kg/hab.	322	377	324

Source : SYVADE, SYMCTOM, CANBT, Commune de Terre-de-Haut, Commune de Saint-François, Commune de la Désirade, CCMG, Calcul ODG

La nature des OMR

En 2012, une campagne de caractérisation des déchets ménagers et assimilés de la Guadeloupe, a été réalisée par la direction régionale de l'ADEME en Guadeloupe. Cette campagne a permis de mieux identifier la composition des ordures ménagères résiduelles.

Les enseignements principaux de cette étude sont les suivants :

- 35 % des OMR sont composés de déchets putrescibles, on retrouve ensuite les plastiques (12 %) et le verre (10 %) ;
- 47 % du gisement d'OMR pourrait faire l'objet d'une valorisation matière ;
- Les résultats ne permettent pas de définir de tendances particulières dans la composition des OMR, que ce soit selon la typologie d'habitat ou le secteur géographique ;
- Les analyses physico-chimiques effectuées sur les déchets mettent en évidence une augmentation du pouvoir calorifique inférieur (PCI) par rapport à l'enquête similaire menée par l'ADEME en 1994. Cela signifie que les OMR valorisées en centre de valorisation énergétique permettraient de produire plus d'énergie qu'en 1994.

Performances des filières des déchets, une structuration en cours

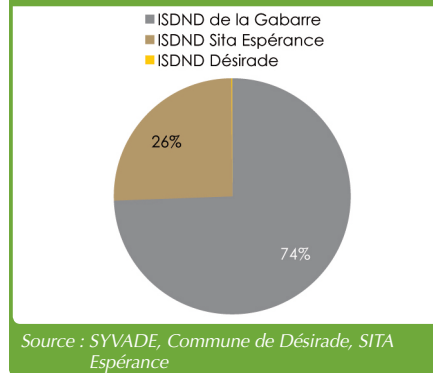
Le traitement par stockage

Tous les OMR collectées par la Guadeloupe en 2012 ont fait l'objet d'un stockage dans les trois centres de stockage de déchets non dangereux autorisés sur le territoire. Ces trois centres ont traité **148 943 tonnes** d'OMR.

	Tonnage entrant dans les installations de stockage	Tonnage d'OMR traité
ISDND de la Gabarre	194 677	110 380
ISDND SITA Espérance	66 622	38 283
ISDND Désirade*	280	280
TOTAL	261 579	148 943

Source : SYVADE, Commune de Désirade, SITA Espérance

10 Exutoires des déchets ménagers résiduels de la Guadeloupe en 2012

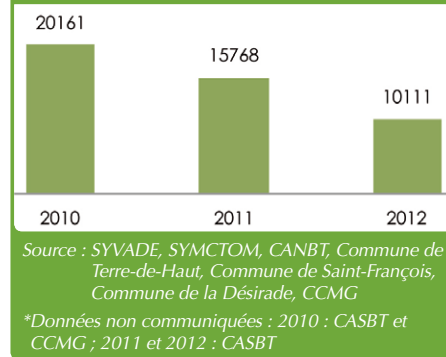


⚠ Les données de la Désirade sont des estimations par rapport aux volumes de déchets pris en charge.

Les déchets organiques : réduction de la quantité produite et valorisation matière

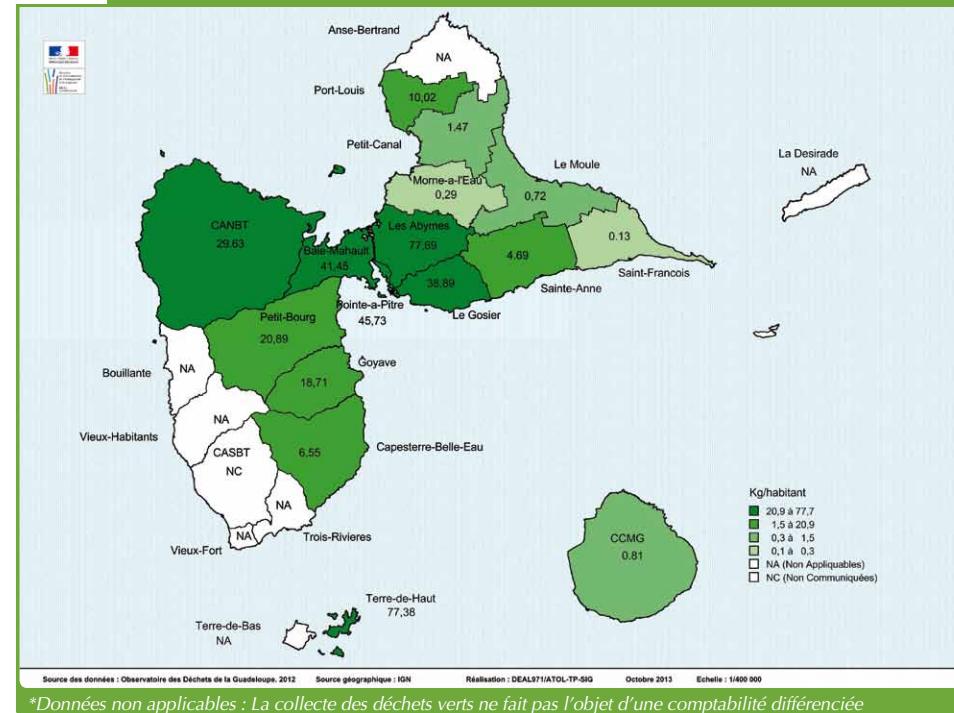
Collecte par les collectivités

11 Tonnage de déchets verts collectés en porte-à-porte de 2010 à 2012



Les déchets organiques constituent une part importante des déchets produits en Guadeloupe en raison des conditions climatiques du territoire. Souvent assimilés aux encombrants, les déchets verts constituent à eux seuls un type de déchet. Ils représentent 4,7% du tonnage total de déchets collectés par les collectivités en porte-à-porte. Soit **10 111 tonnes** en 2012 ou encore 25 kg/hab./an.

Carte 7 Ratio de collecte des déchets verts par habitant en 2012



Les données présentées sont sujettes à caution. En effet, certaines productions de déchets verts des collectivités sont susceptibles de ne pas apparaître dans ces données.

Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Performance de la filière

Une valorisation matière effective : les centres de compostage

La filière entre 2010 et 2012 a connu une nette amélioration avec d'une part le développement et l'amélioration des capacités de traitement sur des structures existantes et d'autre part l'interdiction de traiter les déchets verts en installation de stockage. Ces deux facteurs ont ainsi permis d'augmenter les quantités valorisées et de réduire les quantités enfouies.

Il existe deux centres de compostage, sur le territoire dont une plateforme de regroupement/broyage de déchets verts à Trois-Rivières afin de limiter les transports vers l'unité du Moule.

Ces centres ont traités **29 572,2 tonnes** de déchets organiques de type déchets verts, bois, etc.

Le site de compostage de déchets du Moule affiche des données différentes des données collectées par les collectivités. En effet, certains gisements traités sur la plateforme du Moule proviennent des entreprises et parfois de certaines communes.



Une réduction de la quantité de déchets enclenchée : le compostage domestique



En juillet 2011, a été mise en œuvre l'opération pilote de compostage domestique en Guadeloupe, réalisée par le département en partenariat avec 14 collectivités.

Bilan des résultats de l'opération :

- 3 150 composteurs distribués par le département en partenariat avec les collectivités ;
- 44 kg de déchets évités par l'opération par mois et par foyer équipé ;
- 6,7€ de coût de collecte évités par l'opération par foyer et par mois ;
- 1,2€ de coût d'élimination évités par l'opération par foyer et par mois.

Les encombrants : une implication importante des collectivités

Collecte par les collectivités

Les encombrants sont des déchets qui, en raison de leur volume ou de leur poids, nécessitent un mode de gestion particulier. Ils représentent 32,7% tonnage total de déchets collectés par les collectivités en 2012, soit **70 200 tonnes**.

12 Tonnage d'encombrants collectés en porte-à-porte de 2010 à 2012

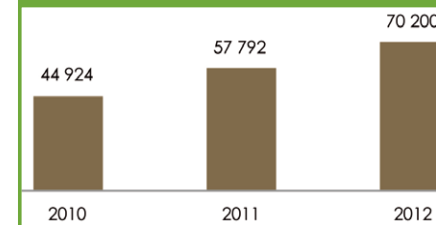


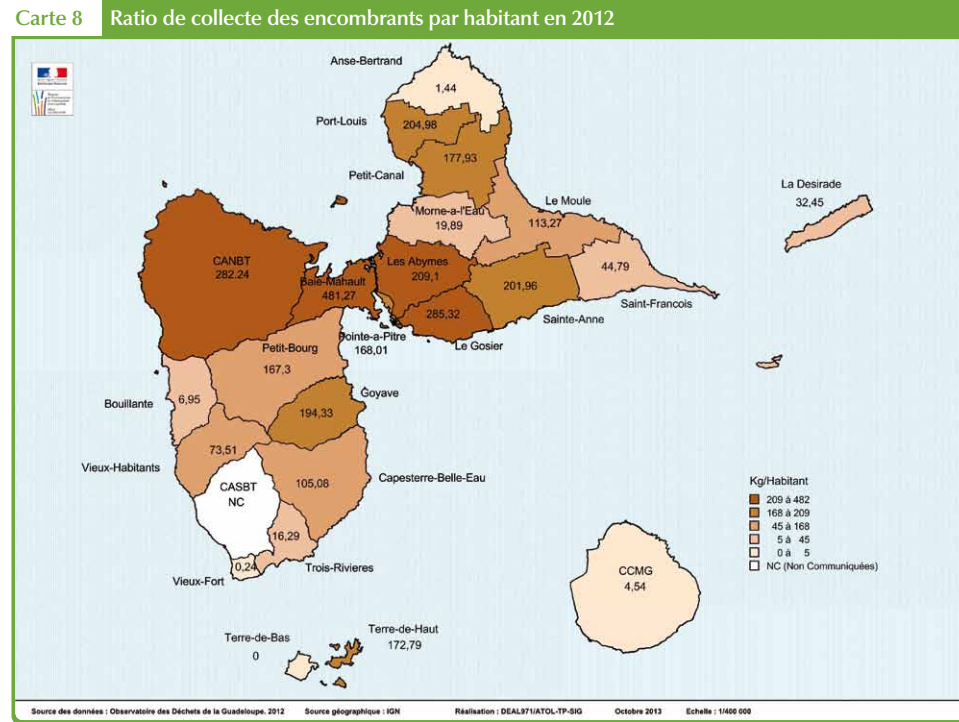
Tableau 12 : ratio de collecte des encombrants collectés en porte-à-porte par habitant en kilogramme

	2010	2011	2012
Kg/hab.	111	143	174

Source : SYVADE, SYMCTOM, CANBT, Commune de Terre-de-Haut, Commune de Saint-François, Commune de la Désirade, CCMG

Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Depuis 2010, la quantité d'encombrants collectée en porte-à-porte ne cesse de croître. Cette augmentation du tonnage collecté illustre bien l'implication importante de la plupart des collectivités dans la résorption des dépôts sauvages de déchets.

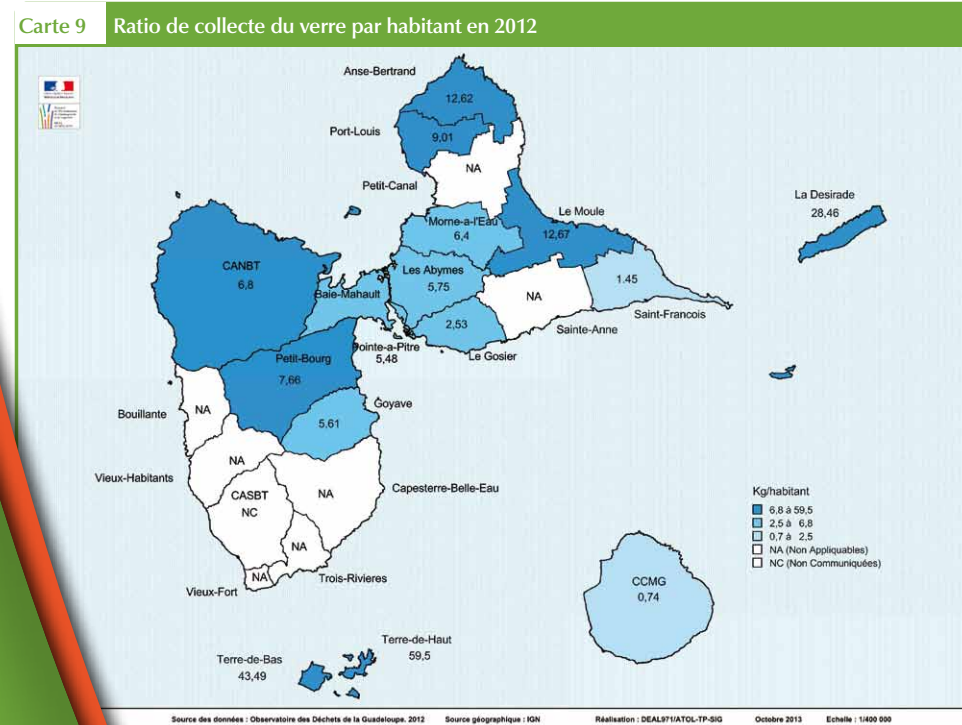


Performance de la filière

En 2012, **78 414 tonnes** d'encombrants ont été traités sur le territoire, en installation de stockage de déchets non dangereux.

Les emballages ménagers : le démarrage effectif de la collecte sélective

Le verre



Le verre représente 0,84% des déchets totaux collectés en 2012, soit **1 805,8 tonnes**.

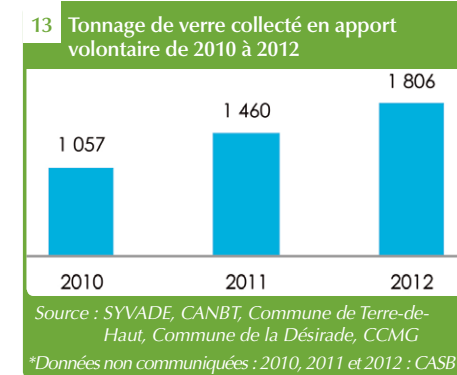


Tableau 13 : ratio de collecte de verre collecté en kilogramme par habitant

	2010	2011	2012
kg /hab. bénéficiant d'un service de collecte sélective	5,1	7,1	6,6
kg/hab. totale	2,6	3,6	4,5

Source : SYVADE, CANBT, Commune de Terre-de-Haut, Commune de la Désirade, CCMG

Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Performance de la filière

En 2012, la moyenne de verre collectée de manière sélective par habitant en France était de 34,3 kg/hab. et par an.

La Guadeloupe affiche pour la même année un résultat moins important de 6,6 kg/hab. En revanche, le dynamisme de la Guadeloupe s'agissant de ce type de déchet est à souligner.

En effet, la performance de cette filière a augmenté de plus de 70% entre 2010 et 2012, alors que dans l'hexagone cette progression n'était que de l'ordre de 4%.

Les autres emballages : plastiques, métalliques et papier-carton

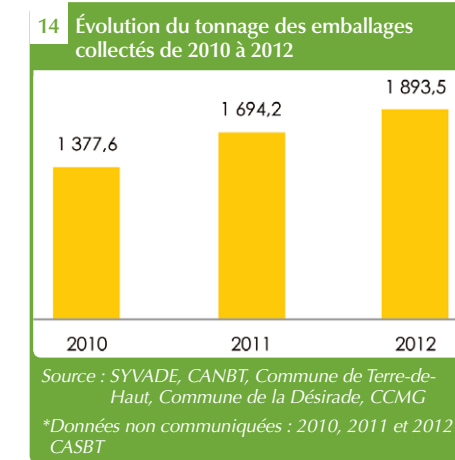
Les emballages plastiques, métalliques et papier-carton représentent 0,88% du tonnage total de déchets collectés par les collectivités en 2012, soit **1 893,5 tonnes** (apport volontaire + porte-à-porte).

Tableau 14 : ratio de collecte d'emballages collectés en kilogramme par habitant (porte-à-porte + apport volontaire)

	2010	2011	2012
kg /hab. bénéficiant d'un service de collecte sélective	6,7	8,2	6,9
kg/hab. totale	3,4	4,2	4,7

Source : SYVADE, CANBT, Commune de Terre-de-Haut, Commune de la Désirade, CCMG

Collecte par les collectivités



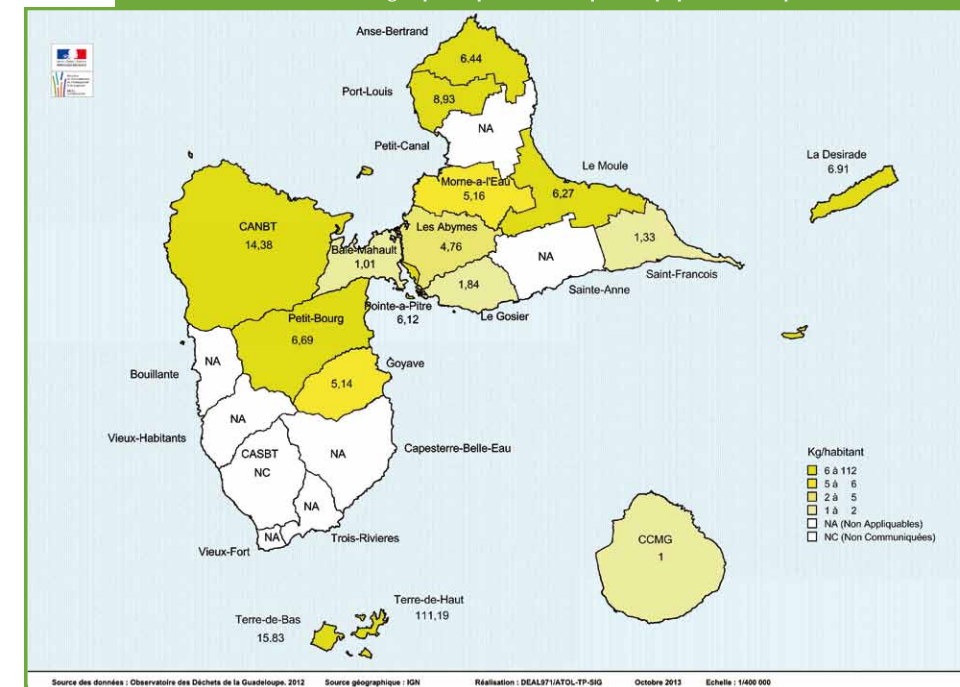
Performance de la filière

En 2012, la moyenne d'emballages collectés (hors verre) en France est de 37,5 kg/hab./an.

La Guadeloupe affiche pour la même année, et du fait de la récente mise en place de la collecte sélective, un résultat moins important (4,7 kg/hab. en 2012).

Le taux de progression s'agissant des autres emballages est plus modéré que pour le verre (+38% entre 2010 et 2012).

Carte 10 Ratio de collecte des emballages plastiques, métalliques et papier-carton par habitant en 2012



Performance globale de la collecte sélective des emballages ménagers

Les résultats de la collecte sélective (verre et emballages) en Guadeloupe s'élève à 9,2kg/hab./an en 2012, soit environ 13% du gisement total d'emballages (73kg/hab./an en 2012). Ces résultats sont très éloignés des performances nationales (environ 49 kg/hab./an).

Toutefois, ces chiffres ne doivent pas masquer la forte progression qu'a connue depuis 3 ans la Guadeloupe s'agissant de la collecte sélective. En effet, le taux de progression est de l'ordre de 52%, ce qui traduit le dynamisme actuel des collectivités en faveur du tri sélectif.

Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Les pneus usagés : un recyclage développé en Guadeloupe

■ Collecte par les entreprises

Les pneus sont collectés aujourd'hui par les professionnels présents en Guadeloupe.

En 2012, le taux de collecte s'élève à 65% du gisement produit annuellement.

Gisement (t/an)	Performance de collecte	
	2011	2012
5 000 tonnes	2 900	3 274

Source : TDA

■ Performance de la filière

La valorisation matière est le mode de traitement privilégié. Une poudrette de pneus est ainsi produite en Guadeloupe ; elle est essentiellement exportée. Une partie de la production est aujourd'hui incorporée dans une ligne de production de dalles de sols.

Performances des filières des déchets dangereux

Les D3E ou déchets d'équipement électrique et électronique : une filière aux excellents résultats

La filière DEEE constitue un exemple de mise en place opérationnelle réussie d'une filière déchets. Les collectivités locales mais également les distributeurs de D3E sont impliqués et ont contribué à la création d'une filière industrielle locale, unique dans les Caraïbes.

En 2012, le tonnage de D3E ménagers collecté est égal à 2 711,8 tonnes dont 5,8 tonnes de lampes à décharge (lampes basses consommation et tubes luminescents essentiellement).

■ Collecte par les collectivités et les entreprises

Gisement (t/an)	Performance de collecte		
	2010	2011	2012
4 600 tonnes	2 522	2 733	2 706

Source : OCAD3E

■ Performance de la filière

L'installation industrielle de regroupement, démantèlement, dépollution et conditionnement de DEEE permet d'obtenir d'excellents résultats.

Les tonnages collectés représentent 59% du gisement.

Le ratio par habitant est de 6,7 kg/hab./an, très proche du ratio national (environ 7 kg/hab./an).



Les VHU (ou véhicules hors d'usage) : une filière qui se structure

Les enjeux environnementaux et sanitaires associés aux dépôts sauvages de VHU présents sur l'ensemble du territoire guadeloupéen ont entraîné une intervention forte des institutions publiques.

Depuis 2002, la Région Guadeloupe organise et finance les opérations de résorption du stock historique. La Préfecture de Guadeloupe et l'ADEME ont organisé également de manière ponctuelle, lors d'urgence sanitaire (dengue), des opérations d'enlèvement en 2010.

Enfin, les « importateurs » de véhicules, représentés par l'association TDA, se mobilisent également fortement pour collecter et traiter les VHU sur le territoire, depuis 2010.

■ Gisement collecté par les différents acteurs

Gisement (t/an)	Performance de collecte				
	2008	2009	2010	2011	2012
10 920	10 700	8 600	11 000	10 500	12 880

Source : TDA, ADEME, Région Guadeloupe

Les quantités de VHU collectés sont importantes au regard du gisement. La filière affiche donc de très bons résultats. En 2012, pour la première fois, le gisement collecté a même été supérieur au gisement produit annuellement.

■ Performance de la filière

Le décret 2011/153 du 04/02/2011, impose aux constructeurs automobiles de mettre en place des réseaux de centres VHU agréés ayant l'obligation de reprendre gratuitement les VHU que leur apportent les détenteurs. En 2012, 4 centres VHU maillent le territoire guadeloupéen. Ces

installations dépolluent, démontent les VHU en vue de réutiliser les pièces détachées, puis compactent les véhicules avant de les exporter vers un broyeur agréé en France métropolitaine. Le taux de valorisation de la filière guadeloupéenne atteint ainsi 80 à 85% du poids collecté.



Performances des filières des déchets, une structuration en cours

Les autres déchets dangereux

Les déchets dangereux sont les déchets qui représentent un risque pour la santé ou l'environnement et qui nécessitent un traitement adapté.

À défaut d'unités de valorisation énergétique ou de stockage de déchets dangereux locaux, les huiles usagées, le bois traité, les peintures et vernis avec solvants, les emballages ayant contenu ces produits sont conditionnés et exportés vers des centres de traitements adaptés.

En 2012, 2 128 tonnes de déchets dangereux ont ainsi été exportés, par les unités du territoire dont :

- 24,1 tonnes de médicaments ;
- 670,8 tonnes d'hydrocarbures ;
- 1 113,8 tonnes d'huiles minérales usagées ;
- 58,6 tonnes de piles.

*Données non communiquées : DASRI - Tecmed environnement



Pour cette publication 2013, le fonctionnement de certaines filières (DASRI, piles, huiles...) présentes en Guadeloupe n'est pas détaillé. L'accent a essentiellement été mis sur le service public de gestion des déchets (collecte et installations de traitement). Les futurs travaux de l'observatoire en 2014 traiteront de cette question.

Glossaire

Collecte séparée ou sélective

La collecte séparée désigne une collecte dans laquelle un flux de déchets est conservé séparément en fonction de son type et de sa nature afin de faciliter un traitement spécifique (article R. 541-49-1 du Code de l'environnement).

Collecte

Toute opération de ramassage des déchets en vue de leur transport vers une installation de traitement des déchets. L'opération de collecte débute lorsque le service d'enlèvement (que ce soit le service public d'enlèvement ou le prestataire d'une entreprise) prend en charge les déchets (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

La collecte en apport volontaire

Les déchets sont déposés dans des conteneurs spécifiques qui sont installés en différents points fixes sur la zone de collecte. Ces conteneurs sont accessibles à l'ensemble de la population.

La collecte en porte-à-porte

Lors d'un circuit de collecte prédéfini, le service d'enlèvement ramasse les déchets contenus dans des conteneurs spécifiques qui sont disposés sur le domaine public ou privé. Ces conteneurs sont propres à un ou plusieurs producteurs. Les déchèteries sont des installations de collecte de déchets par apport volontaire (ces équipements peuvent être publics ou privés et peuvent concerner aussi bien les déchets des ménages que les déchets des professionnels).

Déchets banalisés

Ils sont issus de la désinfection des DASRI dans le but de réduire de leur contamination microbiologique. Le déchet banalisé peut ensuite rejoindre le circuit traditionnel des déchets dits « banals » (traitement thermique ou centre de stockage).

Déchets d'équipements électriques et électroniques (D3E)

Les DEEE sont des déchets très variés et de composition complexe. Ils sont essentiellement composés de métaux ferreux et non ferreux, verres (hors tube cathodique), bois, béton, plastiques, composants spécifiques (piles et accumulateurs, tubes cathodiques, cartes électroniques, écrans à cristaux liquides, relais ou accumulateurs au mercure, câbles, cartouches et toners d'imprimante).

Déchets des activités économiques (DAE)

Il s'agit de déchets d'entreprises qui s'apparentent, par leur nature et leur composition, aux déchets ménagers.

Élimination

Toute opération qui n'est pas de la valorisation même lorsque ladite opération a comme conséquence secondaire la récupération de substances, matières ou produits ou d'énergie (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Les déchets assimilés

Les déchets dits assimilés regroupent les déchets des activités économiques pouvant être collectés avec ceux des ménages, eu égard à leurs caractéristiques et aux quantités produites, sans sujétions techniques particulières (article L. 2224-14 du Code Général des Collectivités Territoriales). Il s'agit des déchets des entreprises (artisans, commerçants...) et des déchets du secteur tertiaire (administrations, hôpitaux...) collectés dans les mêmes conditions que les ordures ménagères.

Les déchets dangereux

Ce sont des déchets qui contiennent, en quantité variable, des éléments toxiques ou dangereux qui présentent des risques pour la santé humaine et l'environnement. (article R. 541-8 du code de l'environnement).

Les déchets inertes

Ce sont des déchets qui ne se décomposent pas, ne brûlent pas et ne produisent aucune autre réaction physique ou chimique avec l'environnement. Ils ne sont pas biodégradables et ne se décomposent pas au contact d'autres matières. Les définitions européennes qualifient ces déchets de déchets minéraux, dont ils proviennent en quasi-totalité. PCI ou pouvoir calorifique inférieur : c'est la quantité de chaleur dégagée par la combustion d'un kilogramme de combustible dans des conditions standardisées.

Recyclage

Toute opération de valorisation par laquelle les déchets, y compris les déchets organiques, sont en substances, matières ou produits aux fins de leur fonction initiale ou à d'autres fins. Les opérations de valorisation énergétique des déchets, celles relatives à la conversion des déchets en combustible et les opérations de remblaiement ne peuvent pas être qualifiées d'opération de recyclage (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Réemploi

Toute opération par laquelle des substances, matières ou produits qui ne sont pas des déchets sont utilisés de nouveau pour un usage identique à celui pour lequel ils avaient été conçus (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Valorisation

Toute opération dont le résultat principal est que des déchets servent à des fins utiles en substitution à d'autres substances, matières ou produits qui auraient été utilisés à une fin particulière, ou que des déchets soient préparés pour être utilisés à cette fin, y compris par le producteur de déchets (article L. 541-1-1 du code de l'environnement).

Qu'est-ce que l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?

L'observatoire des déchets est un outil d'observation et d'information sur la gestion des déchets en Guadeloupe qui traduit la volonté de la région, du département, de la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), ainsi que l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME), de se munir d'un instrument spécifique d'appui aux politiques publiques de la gestion des déchets et également d'aide à l'évaluation de ces actions.

L'observatoire a également pour objectif de diffuser au plus grand nombre des données sur la gestion des déchets dans notre archipel.

Enfin, l'observatoire développe également une mission prospective au service des politiques publiques du territoire.

Pour ce faire l'observatoire des déchets de la Guadeloupe collecte des données et les analyses dans les champs d'observation suivants :

- la production de déchets
- la collecte des déchets
- le traitement
- la valorisation

Comment fonctionne l'observatoire des déchets de la Guadeloupe ?

L'Observatoire des déchets de la Guadeloupe est composé :

- d'un secrétariat, actuellement assuré par l'ADEME, qui coordonne administrativement l'observatoire et assure la collecte des données ;
- d'un groupe de travail, composé des 4 fondateurs que sont la région, le département, la direction de l'environnement de l'aménagement et du logement (DEAL), ainsi que l'agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME).

Les partenaires qui ont contribué à ce bilan 2013 :

- partenaires publics

ADEME, DEAL, Région Guadeloupe, Conseil Général, INSEE, SYVADE, SYMCTOM.

Communes : Abymes, Anse-Bertrand, Baie-Mahault, Bouillante, Capesterre-Belle-Eau, la Désirade, Gosier, Goyave, Morne-à-l'Eau, Moule, Petit-Bourg, Petit-Canal, Pointe-à-Pitre, Port-Louis, St François, Ste Anne, Terre-de-Bas, Terre-de-Haut, Trois-Rivières, Vieux-Fort, Vieux-Habitants.

Intercommunalités : communauté de commune de Marie-Galante, communauté d'agglomération du Nord Basse-Terre.

- partenaires privés

E-Compagnie, Ecodec, AER, SITA, SNR, Caribéenne de Recyclage, Karupal, SARP Caraïbes, Tecmed Environnement, SGB, Ariade.

Éco-organisme : Éco-Emballage, Corepile, Recylum, Cyclamed.

Merci aux fournisseurs de données de l'observatoire qui ont permis la réalisation de ce bilan.

Retrouver les données détaillées de l'observatoire des déchets de la Guadeloupe sur



SINOE® est un outil d'analyse en ligne principalement destiné aux collectivités territoriales pour les aider à optimiser leurs politiques de gestion des déchets ménagers et à améliorer leurs services, notamment dans une perspective de maîtrise des coûts. www.sinoe.org

Observatoire des déchets de la Guadeloupe.

Agence de l'Environnement et de la Maîtrise de l'Énergie (immeuble Café Center, rue Ferdinand Forest, 97122 Baie-Mahault).

Rédaction : Amélie BELFORT, avec l'appui du comité de pilotage de l'Observatoire (Conseil Général, Région Guadeloupe, ADEME, DEAL).

Collecte des données : Julie DUMONT.

Crédit photo : AER, ADEME, Commune de Terre-de-Haut, ECODEC, KARUPAL et A. LACKI.

